



Expulsion d un camping a oleron charente maritime

Par **michel**, le **13/06/2009** à **08:12**

Bonjour,

voila en juin 2005 j achete un mobilhom a un particulier 12000 euros avec la certitude de rester plusieurs années, confirmé par la belle fille du gerant.

Et en octobre 2007 lettre recommandée pour liberer la parcelle pretextant une nouvelle image de l hotelerie de plein air,ou bien d en acheter un neuf

25000 euros.J ai prit un credit pour ce mobilhom 300 euror par mois,donec jai mit mon monbilhom en depot vente en 12 12 2007.

Je paye pour un mobilhom que je n ai plus.

le 14 mai 2009 j appele le depot vente pour avoir des nouvelles il me repond il est reservé rappelé moi debut juin. Le 15 mai je vais sur un site d annonce je vois mon mobilhom en location a la palmyre!!!

Le 16 mai j appel le depot vente il me repond c est pas le votre , il y a des details qui ne trompe pas , j ai meulé mes initiales sous le chassis ,mal a l aise

il m envoie le cheque signé du 14 05 2009 et il la vendu le 28 12 2008.

2ème arnaques c est une proffesion malhonnete. donc jai remboursé mon credit. c est un abus de confiance . merci de votre ecoute.

Comment me defendre contre ses agissements crapuleux?
cordialement michel

Par **michel**, le **12/10/2012** à **12:38**

bonjour a tous,
10 passages sur tmc camping tous les coups sot permis.
plainte sans suite
merci la justice

Par **michel**, le **04/11/2013** à **21:04**

bonsoir,
maintenant je roule en camping car,
j ai recuperé 3500 euros sur 12000 euros.
le mh c est fini on a compris.
michel arnaqué 2 fois.